ÉTUDIANTS EN SOINS INFIRMIERS, UN PAS DÉCISIF VERS L'UNIVERSITÉ

Jeudi 5 Juillet 2018

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

enseignementsup-recherche.gouv.fr
solidarites-sante.gouv.fr

2019 : UN ACCÈS SIMPLIFIÉ AUX INSTITUTS DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS ET DES DROITS NOUVEAUX POUR LES ÉTUDIANTS EN SOINS INFIRMIERS

Les étudiants en soins infirmiers s'engagent pour trois années d'études sanctionnées par le diplôme d'État d'infirmier (diplôme reconnu grade licence). Le nouveau dispositif d'admission en Instituts de formation en soins infirmiers (IFSI) entre en vigueur début 2019. Désormais, plus de concours mais des vœux formulés sur Parcoursup et une admission sur dossier.

Le contexte actuel

- À l'heure actuelle, les candidats passent **un concours organisé par chaque IFSI** ou par des groupements d'IFSI, avec des épreuves écrites d'admissibilité et un oral d'admission.
- **La sélectivité des concours est très variable** selon les IFSI, certaines places restant non pourvues, notamment dans des zones démographiquement en tension.
- **Les recrutements en IFSI sont très diversifiés** : néo-bacheliers, étudiants ayant suivi une préparation au concours après le bac, étudiants en réorientation, personnes en reconversion ou en promotion professionnelle, titulaires d'un diplôme et d'une expérience comme aide-soignant ou comme auxiliaire de puériculture.
- **Les conventions entre IFSI et universités prévoient un accès inégal aux services universitaires** (BU, sport, médecine préventive, carte d'étudiant, droit de vote…) : la normalisation de cette situation est demandée depuis plusieurs années par les étudiants.

Nouvelles modalités pour l'entrée en IFSI en 2019

- **Formulation des vœux sur la plateforme Parcoursup** pour les néo-bacheliers, les étudiants en reconversion. Les aides-soignants et les auxiliaires de puériculture conservent une voie d'accès spécifique au titre de la promotion professionnelle.
- **Admission sur dossier** : prise en compte de l'ensemble des compétences et valorisation des parcours, avec un objectif de diversité du recrutement. **En 2019, le parcours des étudiants ayant suivi une préparation sera pris en compte et valorisé**. L'examen des dossiers sera réalisé selon des procédures harmonisées au niveau national, par chaque regroupement d'IFSI.
- **Mise en place de dispositifs d'accompagnement et de consolidation des acquis,** notamment pour des réponses oui-si.

Une nouvelle logique : valoriser davantage la construction du parcours d'orientation dans la durée, pour les néo-bacheliers comme pour les étudiants ou professionnels en reconversion

Les avantages pour les étudiants

- **Meilleur accompagnement** des néo-bacheliers dans leur projet d'orientation.
- **Dialogue renforcé** IFSI/lycée sur l'orientation progressive des étudiants.
- **Meilleure affectation** dans toutes les places en IFSI.
- **Attractivité** renforcée de la filière.
- **Limitation de l'utilisation des années de préparation** au concours et des inscriptions d'attente dans les formations universitaires.
- **Coût** moins élevé (suppression des coûts d'inscription aux concours, et des frais de déplacement...).

Des étudiants inscrits à l'université et accédant aux services de vie étudiante dès la rentrée 2018

- Délivrance, dès la rentrée 2018, d'une **carte d'étudiant** par l'université avec laquelle est conventionnée leur institut, ce qui permettra aux étudiants en IFSI de bénéficier des mêmes droits que les étudiants de l'université.
- **Accès à l'ensemble des services aux étudiants** via la Contribution vie étudiante et de campus (CVEC) qui devra être acquittée à partir de la rentrée 2018. Les étudiants en santé bénéficieront des services de vie étudiante et des droits dans les mêmes conditions que les étudiants d'autres filières.

Concrètement, quelle procédure sur Parcoursup ?

- Les étudiants formulent le vœu « formation en soins infirmiers » et des sous-vœux permettant de candidater pour tel ou tel IFSI.
- Les IFSI, regroupés à partir d'un même territoire, examinent les dossiers et les classent sur la base des « attendus » définis nationalement.
- Les étudiants reçoivent alors les propositions pour l'ensemble des vœux et sous-vœux qu'ils ont formulés et se prononcent.
- Les places non pourvues peuvent être réintroduites dans la procédure complémentaire.
- La mobilité géographique des candidats reste possible.

Et les étudiants inscrits en préparation IFSI en 2018-2019 ?

- Ils déposent leur dossier sur Parcoursup début 2019.
- L'analyse des dossiers prendra positivement en compte cette année supplémentaire et les compétences acquises.
- Dès la rentrée prochaine, les « prépas IFSI » pourront mettre davantage l'accent sur l'acquisition de compétences complémentaires et la réflexion sur l'orientation et moins sur la préparation technique des épreuves.

Zoom sur **quelques idées fausses**

L'examen des dossiers conduira à favoriser les néobacheliers bac S

Non, car ce n'est pas ce que veulent les IFSI qui auront pleinement la main en matière d'admission. Les attendus seront définis nationalement. La grille d'analyse des dossiers tiendra compte de la diversité des profils attendus. Il y aura donc place pour les différents profils de bacheliers et pour les personnels en reconversion.

La suppression du concours baisse le niveau de recrutement

Non. Le nombre de places et donc la sélectivité restent les mêmes. Ces formations pourraient même devenir plus visibles et attirer de ce fait davantage d'étudiants.

L'abandon de l'oral d'admission ne permettra pas de sélectionner les « bons » profils ou de repérer les candidatures inappropriées

Jusque-là tout reposait sur le concours et peu importait le parcours antérieur du candidat. Son avenir était basé sur un oral d'admission, limité à quelques minutes et formaté. Désormais, **les néo-bacheliers seront mieux accompagnés dans leur projet d'orientation** et l'avis motivé des équipes pédagogiques du lycée sur les vœux est évidemment une donnée clé pour les équipes d'accueil dans les IFSI. Les modalités d'examen des dossiers des étudiants en reconversion permettront de valoriser les compétences acquises.
En 2019, le parcours des étudiants ayant effectué une année de préparation sera valorisé.

La suppression du concours ne permet plus l'accès en promotion professionnelle

Non. Parcoursup s'adresse aux néo-bacheliers et aux étudiants en réorientation mais un dispositif spécifique d'accès, qui pourra évoluer si nécessaire, sera maintenu pour les aides-soignants et les auxiliaires de puériculture. Un accès sera préservé pour les professionnels non bacheliers ayant plusieurs années d'expérience.

Les prépas IFSI vont disparaître

Ce n'est pas forcément le cas. La préparation technique au concours ne sera plus requise. Mais ces formations assurent aussi, notamment dans les établissements secondaires publics ou privés, l'acquisition de compétences complémentaires pour des élèves qui n'ont pas les attendus nécessaires en fin de terminale et elles gardent leur place dans le dispositif, permettant à des bacheliers non admis d'améliorer leurs compétences en vue d'une nouvelle demande. Les préparations intégrées aux IFSI joueront un rôle privilégié dans une logique de « oui, si » permettant une personnalisation de parcours pour les étudiants qui le nécessitent .

C'est la fin des rentrées décalées en février

Non. L'admission se fera dans le calendrier de Parcoursup mais un semestre de césure et une rentrée en février seront toujours possibles.